



Procédure de divorce pays scandinave

Par **Rachel**, le **18/11/2008** à **22:16**

Bonjour,

Je fréquente un homme , marié depuis 10 ans, qui ne s'entend pas avec sa femme mais reste pour des raisons pécuniaires (1 seul loyer à payer) et pour le bien être de leurs 2 enfants (7 et 5 ans). Ils font chambre part. La femme travaille mais ne participe pas aux dépenses du tout. Lui a perdu son emploi il y a peu et se retrouve endetté car il est normal pour elle qu'il paye tout.

Cet homme souhaite divorcer depuis des années mais voulaient que ses enfants le connaissent et qu'ils soient en âge de comprendre. Il était sur le point de le faire prochainement car c'est devenu invivable. Mais suite à un moment d'égarement il y a 2 mois remet tout en cause. La femme est tombé enceinte et souhaite garder l'enfant malgré son désaccord afin de le garder.

Que peut-il faire ? Peut-il entamer une procédure de divorce même si l'enfant n'est pas encore né ? Quels seront ses droits et obligations si l'enfant paraît.

Les faits se passent en Finlande, mariage célébré en Finlande, enfants nés en Finlande.

N'hésitez pas à me donner toutes autres informations que vous jugerez utiles.

J'attends votre réponse et vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **Rachel**, le **24/11/2008** à **18:07**

Bonjour,

Il n'y a personne pour m'aider ? je pensais avoir de l'aide en m'inscrivant sur ce site...

J'attends toujours.

Merci.